

# LES TRAVAUX SCIENTIFIQUES DU



## L'avifaune du Rocher du Diamant en Martinique :

Statut et propositions de gestion.

Rapport AMAZONA n° 6

Novembre 2004



AMAZONA, Labrousse, 97190 Gosier



# L'AVIFAUNE DU ROCHER DU DIAMANT EN MARTINIQUE :

## Statut et propositions de gestion.

### Remerciements

I-	Introduction.....	p. 1
II-	Matériel et méthode.....	p. 2
III-	Résultats.....	p. 2
	1 – Les oiseaux marins.....	p. 2
	11 – Noddi brun	
	12 – Sterne bridée	
	13 – Phaéton à bec rouge	
	14 – Phaéton à bec jaune	
	15 – Fou brun	
	16 – Frégate magnifique	
	2 – Répartition des oiseaux marins.....	p. 10
	3 – Les autres espèces.....	p. 11
	21 – Bihoreau violacé	
	22 – Bihoreau gris	
	23 – Héron vert	
	24 – Crécerelle d'Amérique	
	25 – Tourterelle à queue carrée	
	26 – Tyran gris	
	27 – Hirondelle à ventre blanc	
IV-	Propositions de gestion envisageables.....	p. 21
	1 - Recherche d'espèces allochtones et procédure d'éradication	
	2 - Contrôle du débarquement	
	3 - Sensibilisation et information sur la protection de l'espace	
	4 - Suivi scientifique	
	5 - Végétation	
	6 - Suivi des autres espèces	
V-	Conclusion.....	p. 23

### Annexes

### Bibliographie citée

## REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer mes plus vifs remerciements :

- à Mr le Directeur du Parc Naturel Régional de la Martinique pour avoir mis à ma disposition ses agents de terrain ;
- aux agents du PNRM et en particulier à Mr Jean-Claude Nicolas et Mlle Nadine Vénumière pour m'avoir accompagné lors des comptages, pour la relecture du présent rapport et pour leur dévouement lors de cette étude ;
- Mr Denis Louis et Jean-Pierre Didin, pêcheurs des Anses d'Arlets pour nous avoir transportés au Rocher du Diamant ;
- L'AEVA pour m'avoir communiqué l'existence de ce projet et pour le prêt de livres ;
- Mlles Frantz Duzont pour la recherche bibliographique et Cindy Levesque pour la conception du panneau d'information.

## I - INTRODUCTION

Les oiseaux marins nichant sur nos côtes aux Antilles furent extrêmement nombreux par le passé. Malheureusement, depuis plusieurs décennies maintenant, ils souffrent de nombreuses menaces. En effet, la persécution, la collecte des œufs, la modification du milieu, l'introduction de prédateurs sont autant de facteurs responsables de la diminution de ces populations d'oiseaux. Outre la valeur patrimoniale intrinsèque qu'ils procurent, ces oiseaux sont d'une grande utilité aux hommes dans nos régions où la pêche est aussi importante.

En Martinique, le Rocher du Diamant se trouve à la pointe Sud-ouest de l'île à à peine deux kilomètres de la côte. C'est un édifice volcanique dévoré par l'érosion qui culmine à 176 mètres et qui date d'un peu moins d'un million d'années. Il a un diamètre à la base de 350 mètres pour une superficie d'approximativement une dizaine d'hectares au sol.

Le Rocher du Diamant bénéficie d'une mesure de protection, il est classé comme Arrêté de Protection de Biotope en date du 01/03/1994. Ceci impose notamment une interdiction de débarquer du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août. En dehors de cette période il est aussi interdit de camper, pique-niquer, faire du feu, pratiquer des activités sportives ou ludiques.

Outre l'intérêt panoramique qu'il peut présenter, le Rocher du Diamant accueille une avifaune nicheuse intéressante.

C'est afin de mieux connaître celle-ci que le Parc Naturel Régional a décidé de lancer une étude.

Lors de la mise en place de cette étude, l'objectif était d'approfondir les connaissances sur les populations d'oiseaux présentes sur le Rocher. Cette étude comprend donc :

- l'inventaire des espèces ;
- l'importance et la structuration des populations d'oiseaux sur le Rocher du Diamant ;
- l'évaluation des contraintes et menaces qui pèsent sur les populations ;
- la phénologie de la reproduction de chacune des espèces ;
- des propositions de suivi scientifique.

Dans cette optique, le PNRM a donc contacté l'association AMAZONA afin de tenter de répondre à leurs objectifs.

L'association AMAZONA a donc mené un suivi de l'avifaune d'avril à décembre 2003. Le suivi a consisté en des comptages des oiseaux environ toutes les trois semaines durant la principale période de reproduction.

Nous vous présentons ici les résultats du suivi et les propositions de gestion à mettre en place pour le Rocher du Diamant. En espérant ainsi transmettre aux générations futures ce patrimoine naturel remarquable que sont les oiseaux marins.

## II - MATERIEL ET METHODE

Le Rocher du Diamant, distant d'à peine deux kilomètres de la côte, ne peut pas être inventorié depuis le rivage. Etant accessible uniquement par la mer, nous avons dû de ce fait faire appel au service des pêcheurs pour nous permettre de mener à bien ce suivi.

Au total, ce sont donc 8 sorties qui ont été effectuées à l'aide d'une embarcation de pêcheurs de mars à décembre 2003. Six de ces 8 sorties ont lieu le matin et 2 en fin d'après-midi afin d'estimer l'importance du Rocher en tant que dortoir pour les oiseaux marins.

Le matériel utilisé était une paire de jumelles Leica 10X42, un compteur à main et un carnet de terrain.

Le suivi se faisait en effectuant le tour du Rocher à faible allure sans débarquer sur celui-ci pour éviter le dérangement des oiseaux. Après la période de reproduction, 2 sorties ont permis de le débarquement sur le Rocher afin d'optimiser les chances de détecter les plus petits espèces d'oiseaux (passereaux notamment).

## III - RESULTATS

### 1 – Les oiseaux marins

#### 11 – Noddi brun *Anous stolidus* (« moine »)



© Anthony Levesque

#### Description :

Oiseau de 38 à 40 centimètres. Entièrement brun-chocolat à calotte argentée.

#### Répartition :

Cette espèce est présente dans la zone tropicale et sub-tropicale de tous les océans. Il existe quatre sous-espèces à travers le monde. La sous-espèce nominale est présente l'Atlantique tropical et dans la Caraïbe.

#### Statut aux Antilles :

Aux Antilles, cette espèce est localement commune et y réside largement tout au long de l'année. En dehors de la période de reproduction elle se rencontre uniquement loin en mer. La population a été estimée à 12 à 18.000 couples dont 500 en Martinique. Cependant, la population est en déclin (SCHREIBER E.A. & LEE D. S., 2000.).

#### Statut au Rocher du Diamant :

La population nicheuse sur le Rocher est estimée à 200-250 couples. Estimation basée sur le dénombrement du comptage du 16 juillet 2003 où les conditions de mer étaient particulièrement favorables. Le premier couple installé a été observé le 22 avril 2003 et la nidification s'est terminée fin juillet début août puisque le 13 août 2003 deux groupes de 50 et 30 Noddis bruns étaient observés, les oiseaux étant alors inactifs.

#### Reproduction :

La reproduction se déroule généralement d'avril à août. Un œuf unique est pondu à même le sol ou dans les falaises, dans un nid qui peut être assez élaboré. Parfois celui-ci peut être installé dans un arbre ou posé sur un buisson (ce qui a d'ailleurs pu être observé au Rocher du Diamant). L'incubation dure environ 35 jours et l'envol à lieu en moyenne à 46 jours. La première reproduction a lieu à l'âge de trois à sept ans.

#### Menaces :

Le Noddi brun est une espèce intégralement protégée par l'arrêté ministériel du 17 février 1989 fixant des mesures de protection des oiseaux représentés dans le département de la Martinique. A travers la Caraïbe, les principales menaces sont les espèces introduites, notamment les rats (*Rattus rattus* et *R. norvegicus*) et le ramassage des œufs. Le dérangement des colonies par les touristes et les pêcheurs peut causer l'abandon des nids ou une prédation accrue des œufs ou des jeunes poussins.

## 12 – Sterne bridée *Sterna anaethetus* (« moine blanc »)



© Anthony Levesque

### Description :

Oiseau mesurant 38 centimètres. Entièrement noir dessus et blanc dessous, elle se distingue de la Sterne fuligineuse *S. fuscata* par le manteau moins foncé.

### Répartition :

Cette espèce est présente dans la zone tropicale et sub-tropicale de tous les océans.

### Statut aux Antilles :

Aux Antilles, cette espèce est assez commune mais c'est une nicheuse localisée. La population est estimée entre 4 et 6.000 couples. Elle s'observe loin en mer en dehors de la période de reproduction. Cette espèce est donnée comme nicheuse en Martinique sans précision d'effectif.

### Statut au Rocher du Diamant :

La population nicheuse sur le Rocher pour cette espèce est estimée à 100-120 couples, estimation basée sur le comptage du 16 juillet 2003 qui avait alors permis de dénombrer 85 couples. Les oiseaux ont commencé à s'installer en mai (cinq couples le 12 mai) et la reproduction s'est achevée durant le mois d'août (quelques jeunes non volants encore présents le 13 août 2003.)

### Reproduction :

La reproduction se déroule généralement d'avril à août, un œuf unique est pondu au sol, souvent dans une crevasse ou sous un buisson.

### Menaces :

La Sterne bridée est une espèce intégralement protégée par l'arrêté ministériel du 17 février 1989 fixant des mesures de protection des oiseaux représentés dans le département de la Martinique. Les principales menaces pesant sur l'espèce aux Antilles sont la dégradation de l'habitat par les activités humaines, le dérangement humain sur les colonies, le pillage des œufs et parfois même des poussins et des adultes et l'introduction des prédateurs. D'autres menaces concernant l'espèce en dehors de ses sites de nidification ont été identifiées, il s'agit de la pollution en mer par le pétrole et autres déchets toxiques et la surexploitation de leur nourriture par la pêche. Il existe des prédateurs naturels comme les crabes ou les Mouettes atricilles *Larus atricilla* qui ajoutent aux difficultés rencontrées par ces oiseaux.

### **13 – Phaéton à bec rouge *Phaeton aethereus* (« paille en cul »)**



© Anthony Levesque

### Description :

Oiseau de 91 à 107 centimètres (4- à 51 centimètres sans la queue). Entièrement blanc avec les rémiges primaires externes noires et le dessus écaillé de noir. Bec rouge. Queue blanche dont les rectrices médianes sont très longues.

### Répartition :

Cette espèce est présente dans la zone tropicale et sub-tropicale de l'Océan Atlantique, au nord-ouest de l'Océan Indien et dans l'est de l'Océan Pacifique. Il existe trois sous-espèces dont *P. a. mesonauta* endémique de la Caraïbe.



### Statut aux Antilles :

Aux Antilles, cette espèce est généralement peu commune et localisée dans les Petites Antilles et quasiment absente des Grandes Antilles. La population est estimée à 1.800 à 2.500 couples dont une cinquantaine présents en Martinique. Son statut doit être considéré comme vulnérable pour la sous-espèce nous concernant.

### Statut au Rocher du Diamant :

La population nicheuse de cette espèce sur le Rocher est estimée à 15-20 couples. Estimation délicate car des oiseaux ont été vus tout au long de l'année, de plus le caractère cavernicole de cette espèce pour nicher rend invisible une partie des oiseaux.

### Reproduction :

La reproduction se déroule généralement de janvier à juin mais peut parfois débuter plus tôt. Un unique œuf est pondu dans une crevasse de falaise.

### Menaces :

Le Phaéton à bec rouge est une espèce intégralement protégée par l'arrêté ministériel du 17 février 1989 fixant des mesures de protection des oiseaux représentés dans le département de la Martinique. Les principales menaces pesant sur la population des Antilles sont la perte d'habitat, l'introduction d'espèces allochtones et les perturbations humaines.

## **14 – Phaéton à bec jaune *Phaeton lepturus* (« paille en cul »)**

### Description :

Oiseau de 81 centimètres (37 à 40 centimètres sans la queue). Entièrement blanc avec les rémiges primaires externes et les couvertures noires. Bec jaune. Queue blanche dont les rectrices médianes sont très longues.

### Répartition :

Cette espèce est présente dans la zone tropicale et sub-tropicale de tous les océans. La sous-espèce de l'Atlantique Ouest (Bermudes, Bahamas et Antilles) est *P. l. catesbyi* et est endémique de la zone.

### Statut aux Antilles :

Aux Antilles, cette espèce est largement répandue mais seulement un nicheur commun très localisé des Bahamas et des Grandes Antilles. Il est par contre beaucoup plus rare dans les Petites Antilles. La population des Antilles est actuellement estimée entre 2.500 et 3.500 couples dont moins de 50 couples en Martinique. Cette population doit être considérée comme vulnérable selon Schreiber E.A. & Lee D. S. (2000).

### Statut au Rocher du Diamant :

La population de cette espèce sur le Rocher est estimée à un couple (observation du 16 juillet 2003). Nous ne pouvons cependant pas avoir la certitude que l'espèce s'y est réellement reproduite du fait de l'observation à une date unique, cependant là aussi le caractère cavernicole de cette espèce pour la nidification rend sa détectabilité beaucoup plus aléatoire.

### Reproduction :

La reproduction se déroule généralement de mars à juillet, parfois plus tôt. Un œuf unique est pondu dans une crevasse de falaise.

### Menaces :

Le Phaéton à bec jaune est une espèce intégralement protégée par l'arrêté ministériel du 17 février 1989 fixant des mesures de protection des oiseaux représentés dans le département de la Martinique. Les principales menaces pesant sur la population des Antilles sont la perte d'habitat, l'introduction d'espèces allochtones, les perturbations humaines, le ramassage des œufs et des jeunes et enfin la compétition avec le Phaéton à bec rouge dans les Petites-Antilles.

## **15 – Fou brun *Sula leucogaster* (« fou »)**



© Anthony Levesque

### Description :

Oiseau de 71 à 76 centimètres. Les adultes sont entièrement bruns à la tête et aux parties supérieures et blanc de la poitrine à l'abdomen.

#### Répartition :

Cette espèce est présente dans la zone tropicale et sub-tropicale de tous les océans. La sous-espèce *S. l. leucogaster* est répartie à travers la Caraïbe et l'Atlantique tropical.

#### Statut aux Antilles :

Aux Antilles, cette espèce est considérée comme assez commune durant toute l'année et la population nicheuse est estimée à 5.500 à 7.800 couples. En Martinique, l'espèce semble nicher mais il n'y a pas d'estimation de l'effectif. Aux Antilles, cette espèce doit être considérée comme vulnérable.

#### Statut au Rocher du Diamant :

Le Fou brun ne niche pas au Rocher du Diamant, cependant ce site est très utilisé comme reposoir durant la journée et comme dortoir pour la nuit. L'effectif maximum compté a été de 160 individus (comptage du 13 août 2003 à la tombée de la nuit). Nous avons pu observer quelques cas de transports de matériaux (algues, branches) mais apparemment sans réel construction de nid.

#### Reproduction :

La reproduction se déroule généralement de mars à juin et de septembre à octobre mais cela peut varier. De un à trois œufs sont pondus au sol dans une dépression et l'incubation dure 42 à 47 jours. L'envol à lieu au bout de 85 à 119 jours mais généralement un seul jeune y arrivera.

#### Menaces :

Le Fou brun est une espèce intégralement protégée par l'arrêté ministériel du 17 février 1989 fixant des mesures de protection des oiseaux représentés dans le département de la Martinique. L'introduction d'espèces allochtones comme les chèvres causent de sérieuses pertes par écrasement direct des nids et par destruction de la végétation donc par conséquent de l'habitat par érosion. Le dérangement par les activités humaines, les prédateurs et la destruction directe de l'habitat sont autant de sévères menaces pour l'espèce.

## 16 – Frégate magnifique *Fregata magnificens* (« macari »)



© Anthony Levesque

### Description :

Oiseau de 94 à 104 centimètres de long qui possède la plus grande envergure de tous les oiseaux des Antilles avec 2,44 mètres. Le mâle est entièrement noir avec la poche rouge caractéristique en période de reproduction. La femelle a le haut de la poitrine blanc et les jeunes ont la tête et également le haut de la poitrine blanc.

### Répartition :

Cette espèce est présente dans la zone tropicale et sub-tropicale de l'hémisphère ouest et aux îles du Cap vert.

### Statut aux Antilles :

Aux Antilles, cette espèce réside communément mais parfois de façon localisée. La colonie de Barbuda est la plus grande de la Caraïbe et compte 2.500 couples. On peut lire dans Schreiber E.A. & Lee D. S. (2000) que la Martinique compterait entre 400 et 700 couples, il est évident que de tels effectifs se rapportent à des oiseaux présents dans cette île mais ne nichant pas ici. Cette espèce doit être considérée comme menacée aux Antilles.

### Statut au Rocher du Diamant :

La Frégate ne niche pas au Rocher du Diamant, cependant ce site est utilisé comme dortoir pour la nuit. L'effectif maximum compté a été de 50 individus (comptage du 12 mai 2003 en fin d'après-midi). Cependant les effectifs de cette espèce sont certainement très variables au cours de l'année et les horaires des comptages n'ont pas permis un suivi précis de cette espèce.

### Reproduction :

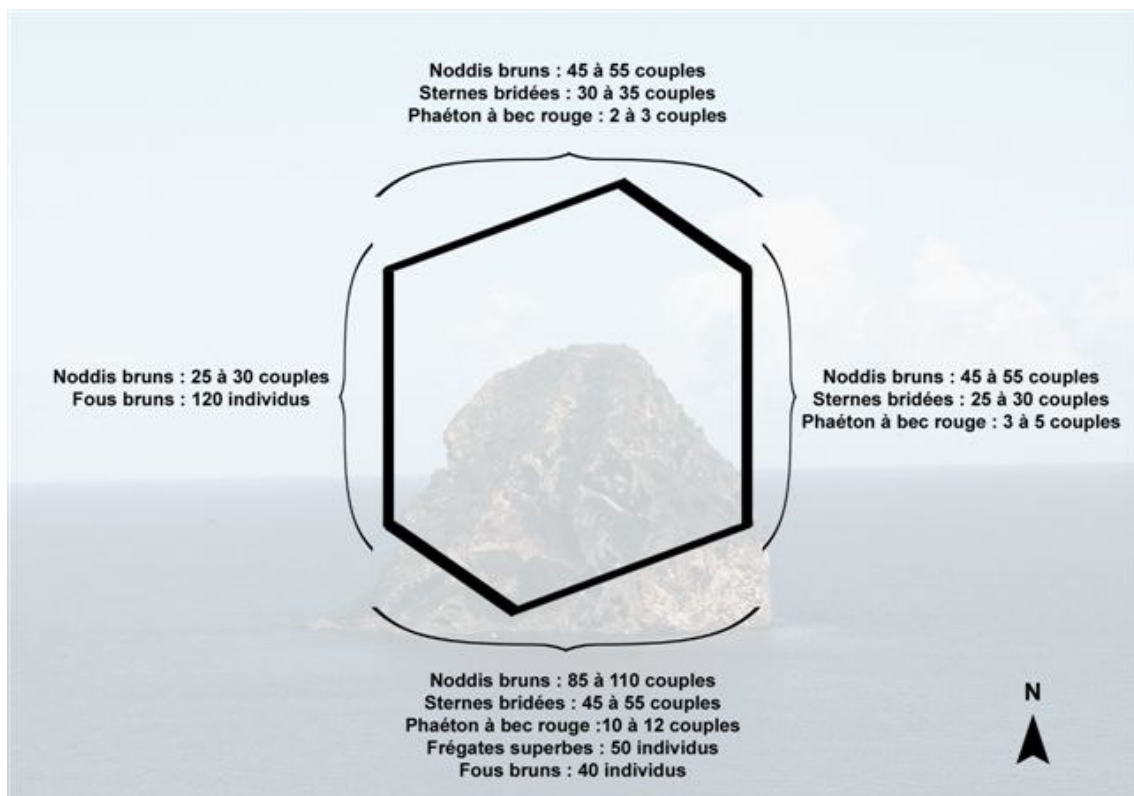
La reproduction se déroule généralement d'août à avril avec un pic en novembre et février mais ceci peut varier. Un œuf unique est pondu dans un nid posé généralement sur un buisson et est couvé durant 50 à 60 jours. Les jeunes s'envolent à l'âge de 150 à 207 jours.

### Menaces :

La Frégate est une espèce intégralement protégée par l'arrêté ministériel du 17 février 1989 fixant des mesures de protection des oiseaux représentés dans le département de la Martinique. Les principales menaces aux Antilles sont la destruction de l'habitat, dérangement par les activités humaines, l'introduction des prédateurs et le braconnage. Les cyclones peuvent aussi causer de sérieux dégâts aux colonies.

### 2 – Répartition des oiseaux marins :

Fig. 1 : Répartition des oiseaux marins sur le Rocher du Diamant (représentation schématique, vue de dessus)



### 3 – Les autres espèces

#### 21 – Bihoreau violacé *Nyctanassa violacea* (« crabier bois »)



© Anthony Levesque

#### Description :

Oiseau de 49 à 71 centimètres, facilement reconnaissable grâce à son plumage bleu gris, sa tête noire avec joues et calotte blanches. Deux gros yeux rouge orangé, un bec noir, fort et conique, des pattes jaunâtres. L'immatrice est brun tacheté de blanc.

#### Répartition :

Cette espèce est présente dans le centre et l'est des Etats-Unis, en Amérique centrale et les zones côtières du nord de l'Amérique du sud.

#### Statut aux Antilles :

Aux Antilles, cette espèce est commune et sédentaire aux Bahamas, dans les Grandes-Antilles et dans le nord des Petites-Antilles. En Martinique, l'espèce niche mais demeure localisée.

#### Statut au Rocher du Diamant :

Deux ou 3 individus de cette espèce ont été observés à plusieurs reprises. Nous n'avons pas pu constater de preuve de reproduction mais la présence d'individus juvéniles le laisse penser.

#### Reproduction :

La reproduction se déroule de mars à juillet. Le nid est une plateforme grossière construite de branchettes dans un arbre. Deux à quatre œufs bleu vert sont pondus.

Menaces :

Le Bihoreau violacé est une espèce intégralement protégée par l'arrêté ministériel du 17 février 1989 fixant des mesures de protection des oiseaux représentés dans le département de la Martinique.

**22 – Bihoreau gris *Nycticorax nycticorax* (« crabier bois »)**



© Anthony Levesque

Description :

Oiseau de 58 à 71 centimètres, facilement reconnaissable grâce à son plumage noir sur le dessus de la tête et sur le dessus du corps, ailes grises et parties inférieures blanches. Deux gros yeux rouge orangé, un bec noir, fort et conique, des pattes jaunâtres. L'immatrice est brun tacheté de blanc.

Répartition :

Cette espèce est cosmopolite.

Statut aux Antilles :

Aux Antilles, cette espèce est peu commune et localisée aux îles les plus larges des Bahamas et des Grandes Antilles. Des migrateurs d'Amérique du Nord arrivent jusqu'aux Petites-Antilles d'octobre à avril où l'espèce demeure rare à peu commune. En Martinique, l'espèce niche mais demeure localisée.

Statut au Rocher du Diamant :

Un individu immature observé le 12 mai 2003. Il ne nous est pas possible de connaître le statut exact de cette espèce sur le Rocher du Diamant.

Reproduction :

La reproduction se déroule de janvier à juillet. Le nid est une plateforme grossière construite de branchettes, généralement en hauteur. Deux à cinq œufs bleu vert pâle sont pondus.

Menaces :

Le Bihoreau gris est une espèce intégralement protégée par l'arrêté ministériel du 17 février 1989 fixant des mesures de protection des oiseaux représentés dans le département de la Martinique.



## 23 – Héron vert *Butorides virescens* (« caïali »)



© Anthony Levesque

### Description :

Oiseau de 40 à 48 centimètres, reconnaissable à sa petite taille, son cou relativement court, pattes de jaune verdâtre à orangé. La calotte est noirâtre, le dessous brun et le dessus sombre.

### Répartition :

Cette espèce est présente aux Etats-Unis, en Amérique centrale et jusqu'en Colombie et au Venezuela.

### Statut aux Antilles :

Aux Antilles cette espèce est sédentaire et commune, il en est de même en Martinique.

### Statut au Rocher du Diamant :

Comme les deux espèces précédentes il est difficile de pouvoir connaître le statut exact de cette espèce sur le Rocher. Nous avons observé 1 individu le 13 août 2003.

### Reproduction :

La reproduction se déroule généralement d'avril à août. En moyenne trois œufs vert bleu sont pondus dans un nid qui est une plate-forme construite à base de branchettes. Celle-ci est installée dans un arbre ou un buisson.

### Menaces :

Le Héron vert est une espèce intégralement protégée par l'arrêté ministériel du 17 février 1989 fixant des mesures de protection des oiseaux représentés dans le département de la Martinique. La destruction de l'habitat semble être la principale menace qui pèse sur cette espèce.

#### **24 – Crécerelle d'Amérique *Falco sparverius* (« grigri »)**



© Anthony Levesque

##### Description :

Oiseau de 23 à 30 centimètres. Bec crochu typique des rapaces, dessus roussâtre, ailes et calottes gris bleu, face blanchâtre avec des moustaches, dessous crème ponctué de noir.

##### Répartition :

Cette espèce est présente à travers toute l'Amérique.

##### Statut aux Antilles :

Aux Antilles, le Crécerelle d'Amérique comporte plusieurs sous-espèces sédentaires sur les îles des Grandes Antilles. La sous-espèce qui nous concerne est *F. s. caribearum* et est commune à toutes les Petites Antilles, aux Iles Vierges et à Porto-Rico.

##### Statut au Rocher du Diamant :

Un individu observé le 22 avril 2003. L'espèce pourrait nicher sur le Rocher.

##### Reproduction :

Cette espèce est généralement cavernicole et pond deux à quatre œufs lors de la période de reproduction qui a lieu de janvier à août. Certains couples peuvent pondre deux fois dans l'année.

#### Menaces :

Le Crécerelle d'Amérique est une espèce intégralement protégée par l'arrêté ministériel du 17 février 1989 fixant des mesures de protection des oiseaux représentés dans le département de la Martinique. Cette espèce connaît plusieurs menaces : tirs intentionnels à cause de la mauvaise réputation des rapaces, destruction de l'habitat, empoisonnement par les micromammifères eux mêmes empoisonnés.

### **25 – Tourterelle à queue carrée *Zenaida aurita* (« toutrèl »)**



© Anthony Levesque

#### Description :

Oiseau de 25 à 28 centimètres. Son plumage est principalement brun marron avec du noir aux ailes, à la queue et une virgule sur la joue et derrière l'œil. Du blanc sur la pointe des rémiges secondaires et à la queue.

#### Répartition :

Espèce présente aux Antilles, en Floride et sur les côtes de la Péninsule du Yucatan et ses îles proches.

#### Statut aux Antilles :

Dans toutes les Antilles, cette espèce est commune sauf dans le Sud des Petites Antilles où elle est quelque peu remplacée par la Tourterelle oreillard ( *Zenaida auriculata* ).

Statut au Rocher du Diamant :

La population nicheuse sur le Rocher du Diamant est estimée à au moins 5 couples.

Reproduction :

La période de reproduction est assez variable chez cette espèce et la Tourterelle à queue carrée est capable de se reproduire quasiment tout au long de l'année en zone urbaine, d'avril à juin dans les zones sèches. Deux œufs sont pondus sur une plateforme de brindilles très sommaire.

Menaces :

Cette espèce ne connaît pas de grosses menaces puisqu'elle est plutôt abondante en Martinique. Les densités pourraient être plus importantes si une chasse plus modérée lui était faite.

**26 – Tyran gris *Tyrannus dominicensis* (« pipiri »)**



© Anthony Levesque

Description :

Oiseau de 22 à 25 centimètres. Gris dessus, gris-blanc dessous, masque noirâtre, queue légèrement fourchue.

Répartition :

Espèce présente aux Antilles, au Nord de l'Amérique du Sud et dans les zones côtières du Sud-est de l'Amérique du Nord.

Statut aux Antilles :

Aux Antilles, cette espèce est très commune. Présente toute l'année d'Hispaniola aux Petites-Antilles, il semblerait cependant que certains oiseaux quitteraient cette zone pour l'Amérique du Sud et seraient alors remplacés par ceux de Cuba et des environs.

Statut au Rocher du Diamant :

Un individu observé lors de la première sortie le 22 avril 2003. L'espèce ne sera pas revue par la suite. Statut difficile à déterminer.

Reproduction :

La période de reproduction se déroule généralement d'avril à juin, ponte de deux à quatre œufs déposée dans un nid fait de branchettes. Le nid est construit sur un arbre, un buisson ou une structure humaine.

Menaces :

Le Tyran gris est une espèce intégralement protégée par l'arrêté ministériel du 17 février 1989 fixant des mesures de protection des oiseaux représentés dans le département de la Martinique. Les pesticides utilisés abondamment en agriculture ne sont certainement pas favorables à cette espèce.

## 27 – Hirondelle à ventre blanc *Progne dominicensis* (« hirondelle »)



© Anthony Levesque

### Description :

Oiseau de 20 centimètres, mâle au dessus, à la tête et à la gorge bleu, dessous blanc, femelle plus terne.

### Répartition :

Espèce présente aux Antilles (absente de Cuba) jusqu'à Tobago. Hiverné probablement en Amérique du Sud.

### Statut aux Antilles :

Espèce nicheuse relativement commune de janvier à septembre puis partira en Amérique du Sud d'octobre à décembre.

### Statut au Rocher du Diamant :

Deux individus observés le 22 juin 2003 sans preuve de nidification de cette espèce cavernicole. Il est possible qu'elle puisse y nicher.

### Reproduction :

Espèce cavernicole pondant de deux à six œufs de février à août. Elle niche dans les trous des falaises, des habitations ou même des arbres.

Menaces :

L'Hirondelle à ventre blanc est une espèce intégralement protégée par l'arrêté ministériel du 17 février 1989 fixant des mesures de protection des oiseaux représentés dans le département de la Martinique. Dans certaines villes, la compétition pour les sites de nidification avec le Moineau domestique (*Passer domesticus*) lui est préjudiciable.

## IV - PROPOSITIONS DE GESTION ENVISAGEABLES

### 1 - Recherche d'espèces allochtones et procédure d'éradication

- **But :** éliminer une source importante de prédation en cas de présence confirmée.
- **Méthode :** rechercher par la pose de quelques pièges témoins la présence de rats. Si la présence est avérée, faire appels à l'INRA Faune Sauvage de Rennes pour dératisation totale.
- **Commentaires :** prévoir en dehors de la période de reproduction (soit de septembre à décembre, au plus tard en février). Cf. articles récents concernant la dératisation parus dans le Courrier de la Nature.

### 2 - Contrôle du débarquement

- **But :** assurer la tranquillité des oiseaux.
- **Méthode :** prendre un arrêté d'interdiction.
- **Commentaires :** interdiction totale de débarquement, sauf à but scientifique. Le PNRM devra organiser des surveillances régulières et informer largement la population de cette mesure de protection. L'emploi d'animateurs ou de stagiaires pourrait être envisagé dans ce cadre là.

### 3 - Sensibilisation et information sur la protection de l'espace

- **But :** faire prendre conscience à la population en général et aux pêcheurs en particuliers de l'importance de ce patrimoine.
- **Méthode :** installer des panneaux d'information dans les ports et faire des campagnes de presse à travers les médias.
- **Commentaires :** pour les panneaux d'information, se référer au modèle proposé en annexe. La sensibilisation devra surtout porter sur l'intérêt que représente les oiseaux marins pour les pêcheurs et leur rôle d'indicateur de la santé du milieu marin et notamment des sites d'accueil pour leur reproduction.

### 4 - Suivi scientifique

- **But :** pouvoir déterminer l'évolution des populations d'oiseaux marins nicheurs.
- **Méthode :** prévoir minimum 2 comptages en juin lors du pic de la reproduction et si possible un autre en juillet pour estimer le succès de la reproduction. Ceci au maximum tous les 2 ans.
- **Commentaires :** favoriser les comptages par temps de mer calme. Cette période permettra essentiellement de suivre la nidification des Sternes et des Noddis. Pour le suivi des Phaétons à bec rouge il faudra aussi faire des comptages en début d'année (janvier à mars).



## 5 - Végétation

- **But** : maintenir en l'état et laisser une évolution naturelle de ce milieu accueillant pour l'avifaune nicheuse / réaliser une cartographie de la végétation.
- **Méthode** : prendre un arrêté d'interdiction / faire appel à un botaniste.
- **Commentaires** : prévoir tout de même une possibilité d'intervention en cas d'arrivée d'une espèce non indigène envahissante ou en cas de développement anarchique d'une espèce limitant les possibilités d'installation des oiseaux / mettre en place un suivi tous les 2-3 ans afin de suivre l'évolution de celle-ci.

## 6 - Suivi des autres espèces

- **But** : avoir un inventaire complet de la faune et de la flore du Rocher du Diamant.
- **Méthode** : rechercher des spécialistes de chaque groupe d'espèces.
- **Commentaires** : mettre l'accent sur la recherche de la « couresse ». Prêter également une attention particulière à l'anoli présent sur le Rocher qui, de par son isolement, devrait présenter quelques différences de la forme continentale.

## V – CONCLUSION

Le Rocher du Diamant, de par son inaccessibilité, est un site propice à la reproduction des oiseaux marins tels que le Noddi brun, la Sterne bridée et le Phaéton à bec rouge. Il est aussi un site majeur en Martinique pour le regroupement des Fous bruns, notamment, dont la reproduction sur cet îlot n'a pas été prouvée malgré quelques indices (transports de matériaux).

Les objectifs de l'étude sont atteints et les recensements donnent une estimation de plus d'un millier d'oiseaux marins de 6 espèces différentes (dont 4 nicheuses pour un total de 316-391 couples) et 7 espèces d'oiseaux terrestres.

La période de reproduction des 2 principales espèces nicheuses s'étale de mai à juillet. Le Phaéton à bec rouge quant à lui semble présent presque tout au long de l'année ce qui rend encore plus difficile l'estimation de sa population.

Au niveau des menaces, celle qui pourrait être la plus importante n'a pu être confirmée, à savoir la présence des rats. L'interdiction de débarquer pendant la principale période de reproduction est une très bonne chose et limite de fait une importante source de perturbation. La collecte des œufs semble appartenir au passé ainsi que la destruction directe des oiseaux sur la colonie. Le milieu ne souffre plus de dégradation d'origine humaine.

La première proposition de gestion et la plus importante est la recherche de la présence ou non du rat. Si la présence de celle-ci était avérée, il serait alors primordial de tenter une éradication totale afin d'éliminer une source importante de prédation. Il serait souhaitable que l'interdiction de débarquer lors de la période de reproduction se généralise à l'ensemble de l'année (sauf à but scientifique). Enfin, le suivi par comptages des colonies d'oiseaux marins nicheurs tous les ans ou au plus tous les 2 ans semblent nécessaires. Ceci afin de connaître l'évolution des populations et pouvoir agir au plus vite en cas de besoin.

Les difficultés rencontrées lors de cette étude sont essentiellement dues à l'état de la mer souvent agité ce qui rend les comptages extrêmement délicats. La topographie de l'îlot rend les autres méthodes de dénombrements (photos aériennes, comptage des adultes à l'envol du nid en cas d'alerte, recherche systématique des nids à pied) quasiment impossibles.

Le Rocher du Diamant mérite donc une attention toute particulière, même si actuellement les menaces pesant sur les oiseaux marins nicheurs semblent assez limitées. Notons que l'espèce la plus abondante, le Noddi brun, présente ici plus de 1% de la population totale estimée pour l'ensemble des Antilles. Le Parc Naturel Régional pourrait à ce titre, se servir du Noddi brun comme l'emblème de l'avifaune du Rocher du Diamant et de la protection des oiseaux marins en Martinique.

## **Bibliographie citée**

**BENITO-ESPINAL E., 1990.** La Grande Encyclopédie de la Caraïbe, faune 1. Sanoli. 205p.

**BENITO-ESPINAL E., 1990.** Oiseaux des Petites Antilles. Ed. Latanier (Saint-Barthélemy), 128 p.

**DEL HOYO J., ELLIOTT A., SARAGATAL J. (1997).** Handbook of the birds of the World. Vol.4 Sandgrouse to Cuckos. Lynx Edicions (Barcelona): 59-111.

**FELDMANN P., 1998.** Checklist of birds of Guadeloupe and Martinique. AEVA report n° 20. AEVA, Petit-Bourg, 10 p.

**PINCHON R., 1976.** Faune des Antilles françaises. Les Oiseaux. Fort de France, 326 p.

**RAFFAELE H., WILEY J., GARRIDO O., KEITH A. & RAFFAELE J., 1998.** A guide to the birds of the West-Indies. Helm, London, 511 p.

**SCHREIBER E.A. & LEE D. S., 2000.** Status and Conservation of West Indian Seabirds. Society of Caribbean Ornithology. 225 p.

# ANNEXES

- panneau d'information
- les aires protégées en Martinique  
et localisation du Rocher du Diamant
- Arrêté de Protection de Biotope

## LES OISEAUX DU ROCHER DU DIAMANT

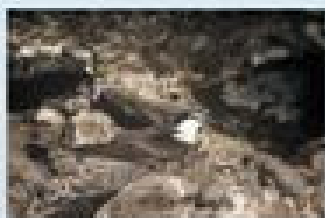
Le Rocher du Diamant est un édifice volcanique dévoré par l'érosion qui culmine à 176 mètres, outre l'intérêt panoramique qu'il peut présenter, il accueille une avifaune particulièrement intéressante. En effet, lors de la période de reproduction qui se déroule principalement d'avril à juillet, le Rocher accueille près d'un millier d'oiseaux marins dont plus de 300 couples nicheurs.

Ensemble, apprenons à découvrir ces oiseaux :

Le Noddi brun est l'oiseau marin nicheur le plus commun (200 à 250 couples) qui se reconnaît aisément grâce à son plumage sobre mais élégant. Il est en effet, tout marron avec une calotte argentée. Il est très utile aux pêcheurs pour le repérage des bancs de poissons.



Noddi brun



Sterne bridée

La Sterne bridée est aussi un oiseau très commun sur le Rocher (100 à 120 de couples) que l'on reconnaît grâce à son plumage blanc et noir. Elle est elle aussi très utile aux pêcheurs pour le repérage du poisson.



Phaéton à bec rouge

Le Phaéton à bec rouge est sans doute un des plus beaux oiseaux marins avec son plumage presque entièrement blanc, à peine parsemé de noir (joliment réparti). 15 à 20 couples nichent dans les trous des falaises du Rocher.

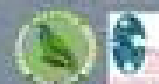
La Frégate superbe est probablement est un des oiseaux marins les plus connus. Sa grande envergure (2,44 mètres) et la poche rouge du mâle en parade font d'elle une véritable star. Malheureusement celle-ci ne niche pas ici mais à Barbuda (environ 250 kms au Nord).



Frégate superbe

Ensemble, apprenons à les protéger :

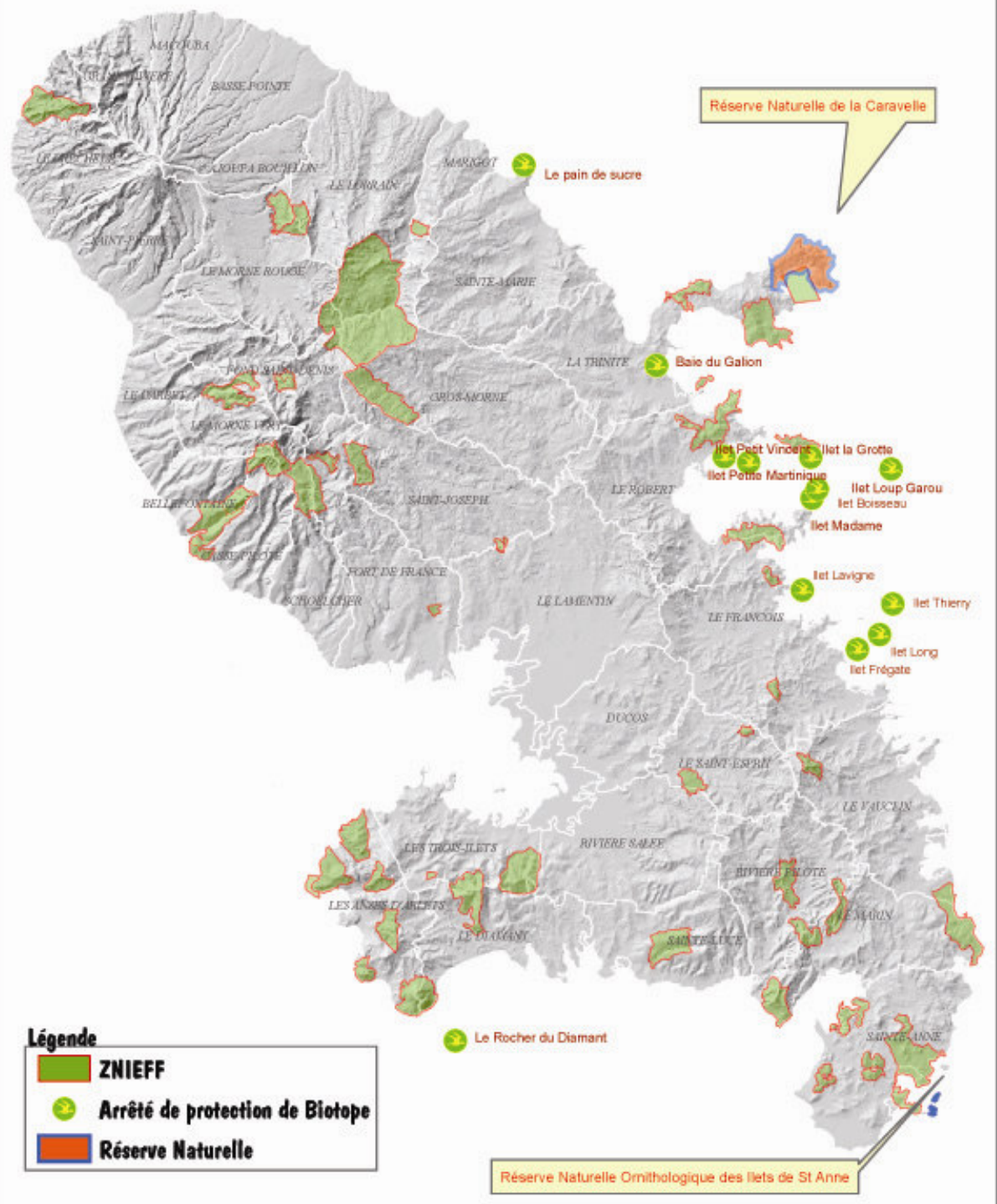
Ne débarquons pas sur le Rocher,  
ne jetons pas de déchets à la mer  
et expliquons aux autres leur utilité !



Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter le Parc Naturel Régional de la Martinique au 03 96 64 42 59.

# Espaces Protégés de la Martinique

ZNIEFF - Réserves Naturelles - Arrêtés de Protection de Biotope



Cartographie : SIG DIREN Martinique - Octobre 2003  
 Source des données : SIG DIREN Martinique - BDTOPO® 2000 ©IGN Paris - BDORTHO® 2000 ©IGN Paris



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la Région Martinique

DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT  
Immeuble Massal  
4, boulevard de Verdun  
97200 FORT-DE-FRANCE

ARRÊTÉ

portant protection d'un biotope sur le territoire  
de la commune du Diamant,  
constitué du rocher du Diamant

94 - 407

Le Préfet  
de la Région Martinique,  
Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU la Loi n° 76-629 en date du 10 Juillet 1976 relative à la protection de la nature ;
- VU le décret n° 77-1295 du 25 Novembre 1977 pris pour l'application des articles 3 et 4 de la Loi du Juillet 1976 ;
- VU les arrêtés du 17 Février 1989 de Monsieur le Ministre de l'Environnement fixant des mesures de protection des reptiles et amphibiens pour l'un et des oiseaux pour l'autre représentés dans le département de la Martinique ;
- VU l'arrêté du 7 septembre 1993 de Monsieur le Préfet de la Région Martinique constituant le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Martinique ;
- VU l'avis du Maire de la commune du Diamant en date du
- VU l'avis de la Chambre d'Agriculture de la Martinique en date du 5 AVR. 1994
- VU l'avis de la Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages de la Martinique, siégeant en formation de protection de la nature en date du 13 Juillet 1993 ;
- VU l'avis de l'Ingénieur en Chef du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, Directeur Régional de l'Environnement ;
- SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

.../...

## ARRÊTE

### ARTICLE 1er

Les mesures déterminées aux articles 2 à 4 du présent arrêté sont applicables en vue de la conservation du biotope constitué par le rocher du Diamant, situé sur la commune du Diamant, et dont le relevé cadastral est annexé.

### ARTICLE 2

En vue d'assurer la reproduction et la tranquillité des espèces protégées suivantes :

**Oiseaux** : Phaéton aethereus (Phaéton à bec rouge, *Cibérou*), Sula leucogaster (Fou brun, *Fou*), Sterna anaethetus recognita (Sterne bridée, *faux touaou*), Sterna fuscata fuscata (Sterne fuligineuse, *Touaou*), Anous stolidus (Noddi brun, *Moine*);

**Reptiles** : Dromicus cursor (Couleuvre, *Couresse*);  
cantonnées sur le biotope décrit à l'article 1, il est interdit :

**A) : entre le 1er Janvier et le 31 Août**, période correspondant à la nidification des oiseaux susnommés.

1) d'accéder au rocher du Diamant ;

**B) : en toute période :**

2) de camper , de pique-niquer, et de faire du feu ;

3) d'introduire sur le rocher, et quelle qu'en soit la durée :

- tout animal,

- tout matériel susceptible de faire du bruit, en particulier toute arme à

feu,

4) de procéder à tout travaux d'excavation sans avis du groupe désigné à l'article ci-dessous ;

5) de faire de la varappe, ou toute autre activité sportive ou ludique ;

6) de survoler le rocher à une altitude inférieure à 300m ou de s'en approcher avec des engins flottants bruyants à une même distance.

### ARTICLE 3

Un groupe de travail à vocation scientifique constitué par les membres du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Martinique, par un représentant de la municipalité du Diamant et par un représentant du gestionnaire technique des terrains du rocher sera chargé de procéder au suivi de l'évolution du biotope, eu égard à la population d'espèces animales à protéger, et dressera pour le 30 septembre au plus tard, un bilan annuel qui fera l'objet d'une communication à la Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages siégeant en formation de protection de la nature.

.../...



**ARTICLE 4**

Les interdictions prévues à l'article 2 ne s'appliquent pas, dans le cadre de l'exercice de leur fonction :

- aux membres du groupe de travail chargé du suivi scientifique du biotope,
- à tout expert désigné par lui,
- au personnel de la Direction Régionale de l'Office National des Forêts,
- aux gestionnaires des terrains du rocher,
- aux archéologues travaillant sous le contrôle de la direction des Antiquités (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

**ARTICLE 5**

En dehors de la période de protection totale (1er janvier au 31 août), le débarquement sur le rocher ne peut s'effectuer que sous la conduite de guides agréés par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Martinique, dont la liste pourra être consultée à la mairie et au syndicat d'initiative du Diamant.

**ARTICLE 6**

Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Sous-Préfet de l'arrondissement du Marin, le Président du Conseil Général, le Président du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, le Maire de la commune du Diamant, le Directeur Régional de l'Environnement, le Directeur Régional de l'Office National des Forêts et le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie de la Martinique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fort-de-France, le **1 MARS 1994**

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général de la Martinique

  
Jean-François THOUVENOT